

Étude exclusive réalisée par PAP du 24 au 29 juin 2021,  
auprès de 27.216 porteurs de projets immobiliers  
sur l'importance de l'étiquette énergie dans leurs recherches

**52,9 % des Français en recherche active d'un logement, que ce soit à la vente ou à la location, déclarent que l'étiquette énergie d'un logement est secondaire par rapport à leurs autres critères.**

**Et 60,8 % seraient même prêts à s'installer dans une passoire thermique si le logement concerné répondait à tous leurs autres critères !**

Alors qu'un nouveau Diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour une majorité de porteurs de projets immobiliers (52,9 %), cette information n'est pas prioritaire dans leurs critères de recherches.

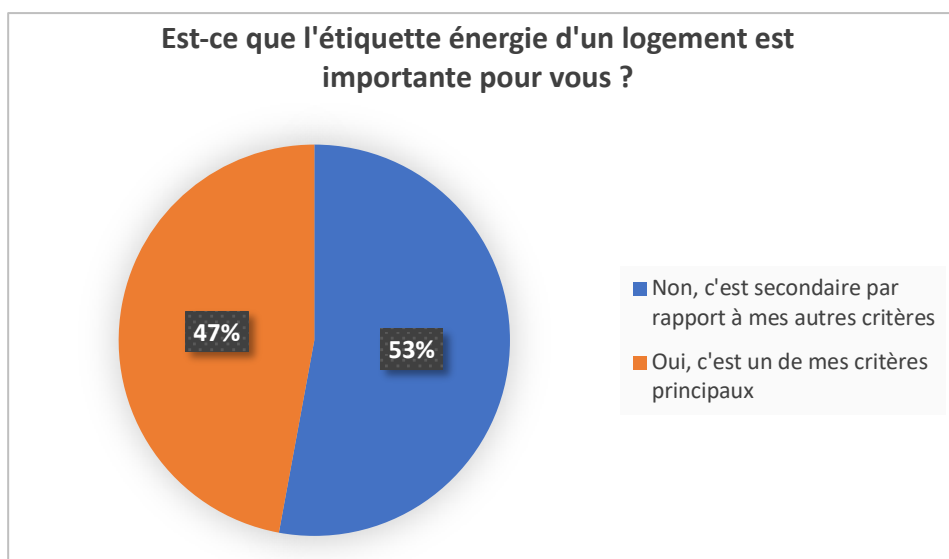
Ils sont même 60,8 % à déclarer qu'une passoire thermique (logement classé F ou G), n'est pas rédhibitoire ou que cette information compte peu.

Autre révélation de cette étude, bien qu'en recherche active, une part non négligeable de porteurs de projets ne sont pas familiarisés avec ce sujet : 25,1 % déclarent ne pas savoir ce qu'est l'étiquette énergie d'un logement. Et parmi les 74,9 % restants qui déclarent savoir de quoi il s'agit, ils sont 65,3 % à estimer qu'une passoire thermique correspond à une étiquette D ou E...

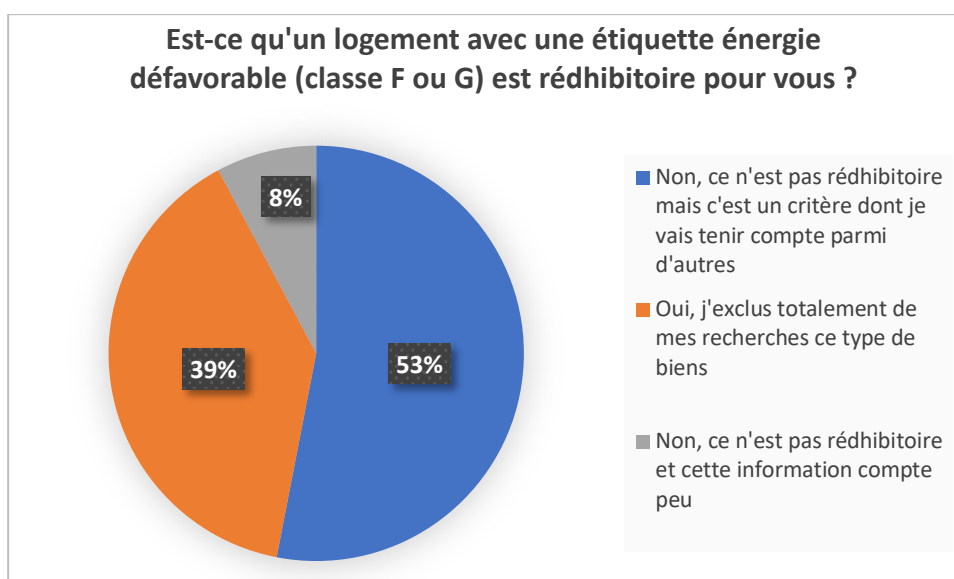


## La performance énergétique n'est pas encore une priorité pour une majorité de Français en recherche active d'un logement

Tous types de recherches confondus (achat, location, investissement), **52,9 % des personnes interrogées indiquent que l'étiquette énergie est secondaire par rapport à leurs autres critères.**



**Et pour 60,8 % des personnes interrogées s'installer dans une passoire thermique (classe F ou G) n'est pas rédhibitoire,** pourvu que le logement concerné réponde à leurs autres critères (emplacement, prix, composition du logement, etc.).

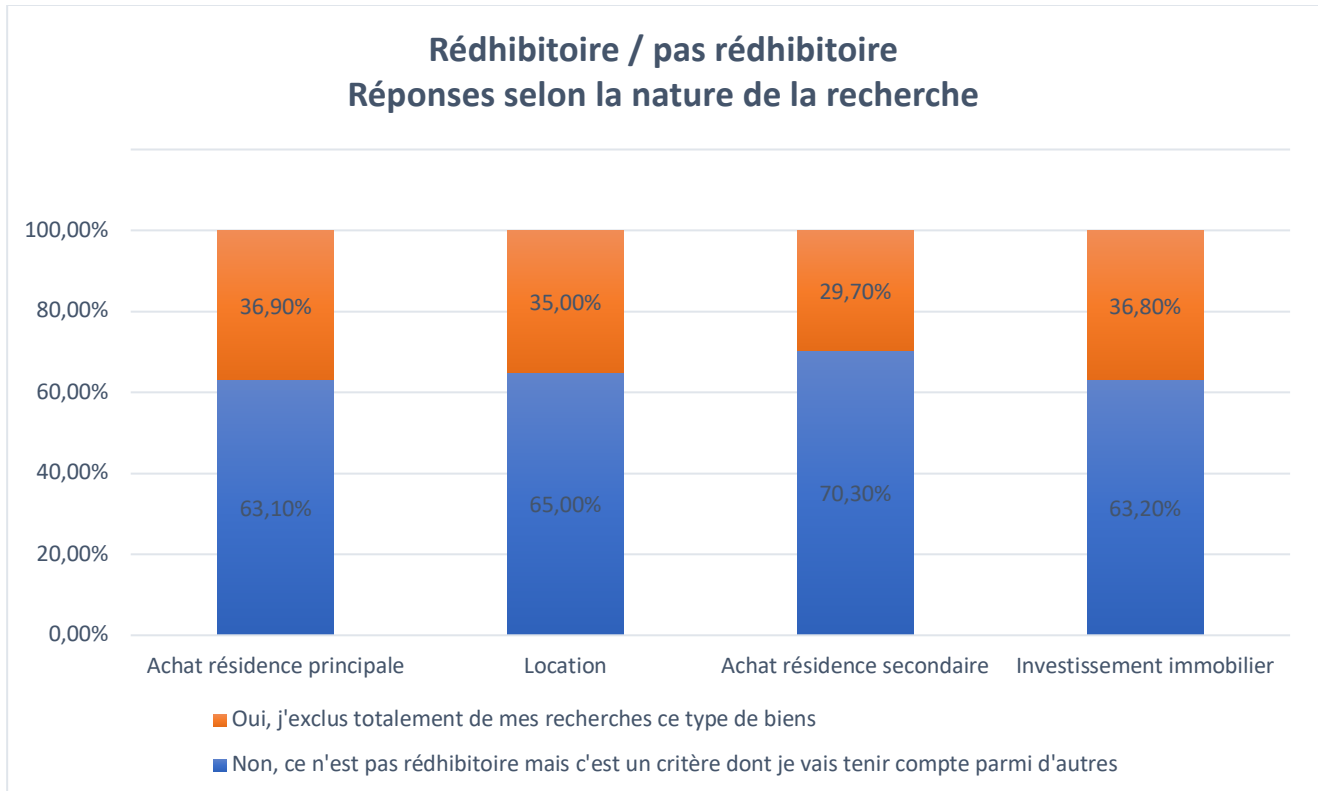


## La sensibilité à l'étiquette énergétique varie peu selon la nature de la recherche

Parmi les répondants, on ne distingue pas de variance significative dans les réponses entre les candidats à l'achat et les candidats à la location.

Quoique plus jeunes et plus urbains (et donc théoriquement plus sensibles aux questions environnementales) **les candidats à la location sont 65 % à être disposés à s'installer dans une passoire thermique** (pourvu que leurs autres critères soient remplis), contre 63,1 % chez les acheteurs d'une résidence principale et 63,2 % des investisseurs (achat d'un logement pour le mettre en location).

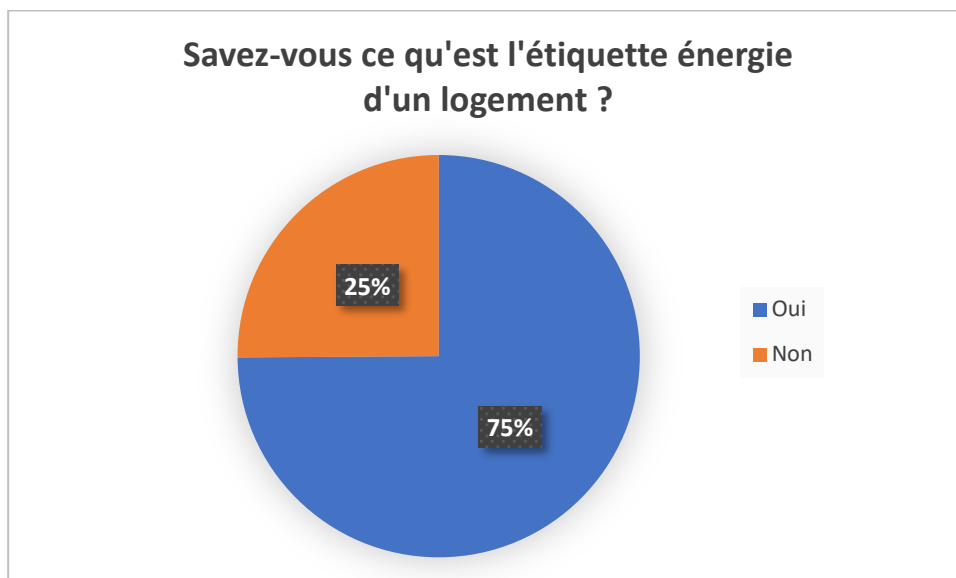
Seuls les acheteurs d'une résidence principale se distinguent par une plus grande insensibilité à cette question : 70,3 % pourraient acquérir une passoire thermique si le logement correspondait par ailleurs à leurs critères principaux. L'inconfort qui en résulterait serait amoindri en raison d'une occupation à temps partiel.



### Un concept qui reste en partie méconnu, surtout chez les candidats à la location

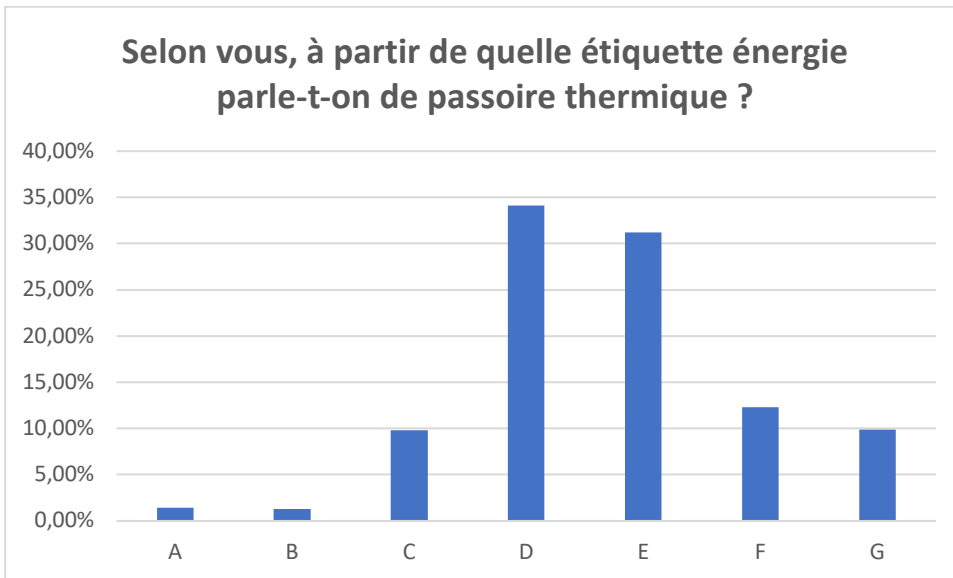
Bien qu'obligatoire à la vente depuis novembre 2006 et à la location depuis juillet 2007, le Diagnostic de performance énergétique qui fixe la classe énergie d'un logement et se résume à une étiquette énergie comparable à celle que l'on trouve sur des appareils d'électroménager reste en partie méconnu.

Ainsi, **25,1 % des personnes interrogées déclarent ne pas savoir ce que c'est !** Cette part monte même à 31,1 % chez les candidats à la location.



Au-delà de la connaissance de l'existence de l'étiquette énergie pour les logements, se pose la question de la classification. Car, parmi les personnes ayant déclaré savoir ce qu'était l'étiquette énergie d'un logement, on observe des appréciations sur ce qu'est une passoire thermique complètement décalées par rapport à la réalité : **65,3 % considèrent qu'une passoire thermique correspond à une étiquette énergie D (34,1 %) ou E (31,2 %) alors qu'il s'agit en fait des logements classés F et G.**

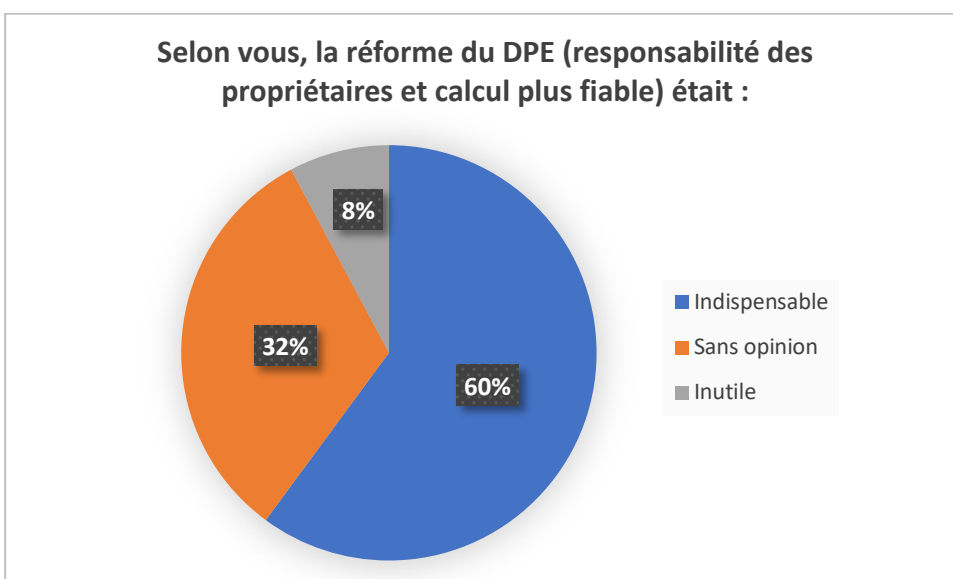
9,8 % vont même jusqu'à considérer qu'à partir d'une étiquette C, il s'agit d'une passoire thermique.



Ces réponses témoignent d'un « biais électroménager » où la très grande majorité des produits ont une note supérieure ou égale à B, voire A. Sur ce sujet, il faut donc que les porteurs de projets immobiliers se familiarisent avec l'échelle beaucoup plus ouverte qui est applicable aux logements.

### **La réforme du DPE est jugée favorablement par une majorité de Français.**

Le nouveau DPE qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, se veut plus fiable et engagera la responsabilité des propriétaires (vendeurs ou bailleurs) comme pour les autres diagnostics, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisque le DPE avait essentiellement un caractère informatif.



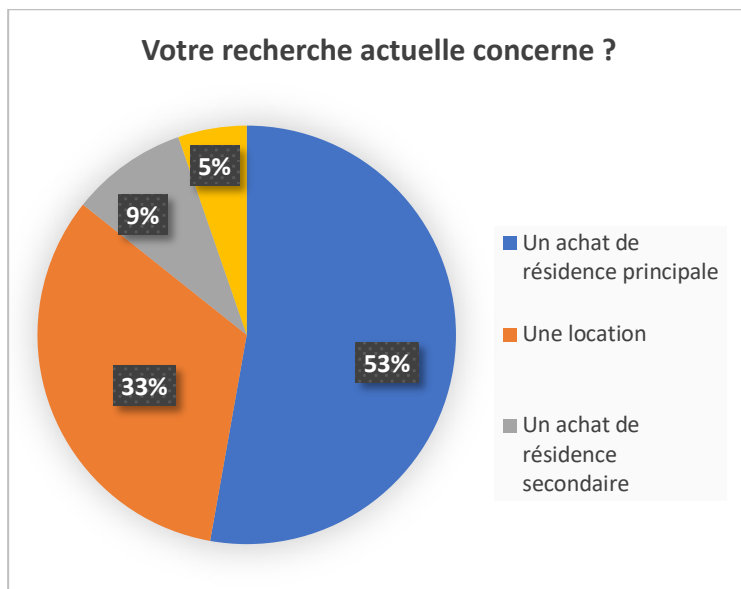
Cette réforme est jugée favorablement par une majorité de personnes en situation de recherche active puisqu'ils sont 55,3 % à considérer qu'elle était indispensable. **Mais, on notera également que 37,1 % se déclarent sans opinion et que 7,1 % la jugent inutile.**

## Conclusion

Si de plus en plus de porteurs de projets immobiliers, que ce soit à l'achat ou à la location, intègrent la performance énergétique du logement parmi leurs critères de choix, cet item n'est pas encore considéré comme un sujet prioritaire. Si les autres critères sont réunis et qu'en plus, le logement est économe, c'est parfait. Mais, entre un logement économe qui ne répond pas à tous les autres critères et une passoire thermique qui elle correspond parfaitement aux critères, c'est la passoire thermique qui sera choisie.

## Méthodologie

Enquête nationale réalisée du 24 au 29 juin 2021 inclus, *via* un questionnaire en ligne auprès de 27.216 personnes en recherche active, sur PAP.fr, d'un logement à l'achat ou à la location, en France métropolitaine.



Répartition des recherches des 27.216 répondants, selon leur nature.



## Communiqué de presse

Paris, le 2 juillet 2021



Interviews de Corinne Jolly, Présidente de PAP.fr,  
et témoignages de particuliers, en fonction de vos critères, possibles sur demande

### A propos de PAP.fr

PAP est le défenseur historique des transactions immobilières de particulier à particulier. Avec plus de neuf millions de visites par mois sur son site PAP.fr (chiffres Médiamétrie) et des centaines de milliers d'annonces publiées chaque année, PAP reste l'acteur qui réalise le plus de transactions sur le marché de l'ancien en France. L'entreprise, fondée en 1975, se distingue par les nombreux services qu'elle propose aux vendeurs, aux acheteurs, aux propriétaires-bailleurs et aux locataires : estimation du prix de vente, gestion des contacts, aide juridique, service clients basé à Paris et dans six grandes villes françaises, guides, contrats, lettres-types.

### Contacts Presse

Karine Rameau, Agence KRP pour PAP.fr  
Virginie Chalumeau pour PAP.fr  
Tel : 06 15 05 96 40 – [karine@lagencekr.com](mailto:karine@lagencekr.com)